

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTION-
NELLES 2023
AUX
ASSOCIATIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **16 NOV. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-260
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux Associations suivantes :

- « Comité d'organisation de la Fête du cassoulet » (Reversement Droits de place) pour un montant de 22 904 €.
- « COC » pour un montant de 20 000 €.
- « Ensemble parents » (salon du collégien, du lycéen et de l'apprenti) pour un montant de 300 €.
- « Fondation de France » (Séisme Maroc) pour un montant de 3 000 €.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 65748, pour un montant total de 46 204 € du budget ville 2023.

Vu la commission des finances en date du 10 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus,

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2023 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **16 NOV. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **15 NOV. 2023**

Par publication le : **16 NOV. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le **16 NOV. 2023**

ID : 011-211100763-20231113-DB2023260-DE

